

Éolien : la poule aux œufs d'or de nos campagnes



Le Tarn et les éoliennes. Une longue histoire peuplée de projets, de refus, de manifestations, d'antis, de pros, d'argent pour les petites communes rurales. Aujourd'hui, ce sont 105 mâts qui peuplent les montagnes du département. 32 sont en instruction. Et un peu partout, des projets voient le jour.

L'éolien dans le Tarn n'a jamais été un long fleuve tranquille. Des projets, beaucoup. Des réussites, évidemment. L'énergie du vent progresse dans le département, plus spécifiquement dans le Sud, terre idéale, car ventée, vallonnée et peu peuplée. Aujourd'hui, on compte 105 mats et 32 en instruction. Ces parcs avaient tous les atouts pour ravir la majorité, insufflée par les gouvernements dans une loi de programmation énergétique pour sortir pas à pas de la dépendance nucléaire.

Et pourtant. Des oppositions nombreuses ont vu le jour, avec la création d'associations, des combats longs et usants, des recours encore et toujours, pour bloquer les projets. Elles se sont organisées pour contrer cette marche en avant. Le discours est toujours le même. Ces mâts détruisent une partie de la biodiversité (chauves-souris, rapaces), polluent la beauté des sites, génèrent des bruits pour les habitations les plus proches des parcs. On a même connu une «mini ZAD» à Albine.

A contrario, on comprend ces petites communes rurales qui voient dans l'éolien, la fin des soucis financiers, même si aujourd'hui, ce sont les communautés de communes qui perçoivent les taxes avant de les répartir. N'oublions pas que ces élus doivent chaque jour un peu plus, lutter contre

la baisse des aides de l'État, le manque d'activités économiques, la désertisation de ses territoires. Et c'est vrai qu'à Arfons, Assac, Sauveterre, Murat-sur-Vèbre, Barre, Serviès, Sauveterre, politiques et population ne se plaignent pas trop de ces rentrées d'argent inespérées qui permettent de réaliser des travaux de voirie, restaurer une école, aménager le bourg, embaucher un employé communal. Aujourd'hui, beaucoup de maires osent l'avouer, comme celui de Milhars qui a un projet sur sa commune (lire ci-dessous) mais aussi à Boissezon. L'éolien est une source (la seule?) de revenus pour redynamiser ces petites communes laissées à l'abandon.

Notre infographie le montre clairement. L'immense majorité des mats tarnais sont situés dans le sud du département. À titre d'exemple, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc dont le territoire est positionné sur le Tarn et l'Hérault, en possède 260 (N.D.L.R : une charte a été signée pour limiter le nombre à 300.) L'éolien, poule aux œufs d'or des communes rurales tarnaises ? Beaucoup le pensent. D'autres sont plus réticents, préférant le solaire ou l'hydroélectricité. Mais le soir venu, derrière les fenêtres des petites mairies du bout du Tarn, on cogite. On pense à cet argent tombé du vent qui pourrait tout changer. Enfin. Qui pourrait leur en vouloir ?

Les éoliennes dans le Tarn



Combien ça rapporte aux collectivités ?

Faisons un petit point sur les taxes dont sont assujettis les parcs éoliens.

Il y a la cotisation foncière des entreprises (CFE) reversée à 100 % au bloc communal (communes et communauté de communes.)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) reversée à 27 % au bloc communal, à 48 % au département et à 25 % à la région. Elle dépend de l'exploitation du parc.

Notons aussi l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), reversée à 70 % au bloc communal et à 30 % au

département. Son montant dépend du nombre de mégawatt (MW) installé. Enfin, la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les sommes récoltées

D'une façon générale, le bloc communal reçoit du centre des impôts **7.000 euros par an par MW installé**. Il en va ainsi pour le département également. Pour information, les éoliennes installées actuellement en France ont une puissance de 2 à 3 MW.

N'oublions pas la location des terrains qui est une source de revenus supplémentaires. Elle est perçue par la commune s'il s'agit d'un terrain communal ou par le propriétaire du terrain s'il s'agit d'un terrain privé. Le tarif moyen est de l'ordre de **2 000 à 3 000 euros par MW et par an**.

Vincent Vidal